



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

formation professionnelle

Question écrite n° 49030

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc se référant à la réponse à sa question écrite n° 12776 du 24 février 2003 (JO, AN, 13 juillet 2004) demande à M. le ministre délégué aux relations du travail les perspectives de « mise en place de conventions de formation syndicale pluriannuelles à compter de 2005 ». Il souligne qu'il s'agit d'une demande de la Cour des comptes (29 janvier 2003) concernant les aides de l'État à la formation syndicale.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur la perspective de mise en place des conventions de formation syndicale pluriannuelles à compter de 2005. Le ministre délégué aux relations du travail confirme à l'honorable parlementaire que, comme il lui avait été annoncé dans la réponse à sa précédente question écrite (n° 12776 du 24 février 2003), pour faire suite à la demande de la Cour des comptes, des conventions triennales d'aide au financement de la formation syndicale vont être conclues pour la période 2005-2007 avec les organisations syndicales les plus représentatives au plan national. Il convient de préciser que ces conventions seront accompagnées d'annexes financières et statistiques qui permettront de répondre à la nécessité, également soulignée par la Cour des comptes, d'harmoniser et d'améliorer la lisibilité des documents permettant d'assurer le contrôle de l'État sur l'utilisation des subventions versées.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49030

Rubrique : Syndicats

Ministère interrogé : relations du travail

Ministère attributaire : relations du travail

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8081

Réponse publiée le : 4 janvier 2005, page 158